



Plagia ou contrefaçon de marque

Par **Hadacha mohamed**, le **06/09/2009** à **01:29**

Bonjour,

Il ya un an j'ai déposé à l'Inpi les marques pizzadenuit et pizzabynight que j'exploite.

Il ya 3 mois une personne enregistre à l'Inpi pizzalanuit et pizza-night et les exploite.

Cela me porte préjudice au vue de la confusion dans l'esprit de ma clientèle.

Et au vue de leur mauvaise qualité-service, cela engendre une mauvaise image pour ma société.

Ya t il un recours juridique ou un recours aupres de l'Inpi ?

Est ce que cela peut etre considéré comme contrefaçon ou plagia ?

Merci